



Auva Bio

Les producteurs d'Auvergne

Auvabio - les producteurs bio d'Auvergne

Commercialiser ses fruits et légumes bio en demi-gros

Auvabio, c'est quoi?

Auvabio c'est un nouveau collectif de producteurs de fruits et légumes bio qui a vu le jour en Auvergne en 2019. Ce sont pour l'instant 8 fermes qui travaillent ensemble pour approvisionner le marché du ½ gros : magasins bio, supermarchés, épicerie, mais aussi la restauration collective, via un partenariat privilégié avec la plateforme Auvergne Bio Distribution. 6 autres fermes ont profité des services d'Auvabio pour écouler cet été des surplus.

Le collectif est encore en création : les producteurs se réunissent très régulièrement pour aborder tous les chantiers qui se présentent à eux.

- Auvabio, c'est la promotion d'une agriculture bio territorialisée :
 - en assurant une juste rémunération de ses producteurs, tout en veillant au maintien des prix en vente directe (travail sur les coûts de revient notamment)
 - en communiquant auprès de ses clients sur les particularités de la production de fruits et légumes bio locaux : saisonnalité, diversification, prix, qualité,...
 - en s'organisant sur les fermes et en proposant des temps collectifs pour respecter sa charte interne : moins de plastique, plus de biodiversité, interdiction des variétés CMS, prise en compte du changement climatique dans les pratiques
- Auvabio c'est un service logistique au service de ses adhérents :
 - Auvabio va permettre à ses adhérents de se simplifier le travail logistique. En effet, un outil en ligne permet aux producteurs de proposer leurs produits et leurs disponibilités en ligne, les clients font leur commande via l'outil, les bons de livraisons et les factures sont centralisées. Un producteur "référént commercial" chapeaute le tout et s'assure qu'il n'y ait pas de couacs.
 - Les producteurs sont informés des quantités à préparer et à livrer les lundis et jeudis
 - Les produits de chaque producteur sont dans la plupart des cas regroupés et les commandes sont préparées pour les clients
 - Les livraisons sont réalisées par Auvabio les mardis et vendredis matins.
 - Pour assurer l'optimisation logistique et les économies de carburants et de Gaz à effets de serre, il peut arriver que des producteurs d'Auvabio livrent directement les clients proches de chez eux. Il ne s'agit pas de faire une usine à gaz!

Auvabio est accompagné par le réseau bio d'Auvergne Rhone-Alpes (les GAB et la FRAB) par l'intermédiaire de Coralie Pireyre, chargée de mission à la FRAB Aura (coralie.pireyre@aurabio.org).

Auvabio c'est pour qui?

- Auvabio, c'est pour les producteurs de fruits et légumes bio du Puy-de-Dôme, de l'Allier, du Cantal et de Haute Loire (ainsi que des communautés de communes jouxtant ces départements)
- Auvabio, c'est pour les maraichers diversifiés bio et les producteurs de fruits bio, quelque-soit leur surface de production ou le nombre d'associés sur la ferme.
- Auvabio, c'est aussi pour les cultivateurs ou les éleveurs qui ont (ou souhaitent avoir) quelques légumes dans leur rotation



Auva Bio

Les producteurs d'Auvergne

- Auvabio, ça répond aussi aux maraichers ou producteurs de fruits plus spécialisés qui souhaitent continuer à travailler dans une simplification du travail.
- Auvabio, ça s'envisage aussi pour les porteurs de projets qui ne souhaitent pas (tout) commercialiser en vente directe.

Mais comment ça fonctionne?

Quelques règles établies

- La base, c'est la planification des cultures, travaillée 2 fois par ans (automne et printemps) en réunions plénières. Il n'est pas possible d'entrer dans la planification en dehors de ces moments (mais possibilité de commercialiser ses surplus en tant que bénéficiaire du service - voir plus bas). Dans la mesure du possible, au moins 2 producteurs sont planifiés par produit et par période, afin d'assurer la sécurisation de l'approvisionnement et la place de tous les producteurs sur l'ensemble des produits.
- La planification est liée à l'adhésion. il s'agit d'une adhésion à l'année dont le montant s'élève à environ 30€. En plus de la planification des cultures, vous avez un accès au logiciel en ligne d'offre groupée, vous pourrez gérer vos statistiques de ventes, suivre vos factures... Et comme dans toute association, adhérer, c'est pouvoir donner son avis en assemblée générale, s'investir dans le Conseil d'administration...
- Auvabio se donne une exigence qualité :
 - Les producteurs d'Auvabio doivent respecter le colisage Auvabio
 - Des normes d'agrèage internes ont été définies
- Commissions sur les ventes : Il s'agit d'un pourcentage du chiffre d'affaire réalisé sur les ventes des adhérents et des bénéficiaires du service par l'intermédiaire d'Auvabio, prélevé chaque mois. 2 taux ont été définis correspondant au fonctionnement classique ou au fonctionnement "exceptionnel" dans lequel le producteur livre lui-même le client.
- Une clause de non-concurrence est établie entre Auvabio et ses membres.

Et si je ne suis pas sûr(e)? Le statut bénéficiaire du service

Il existe une possibilité d'utiliser les services d'Auvabio sans être adhérent et sans s'engager sans la planification. Vous serez ainsi Bénéficiaire du service Auvabio. En s'acquittant du droit d'accès d'environ 40€ les producteurs peuvent proposer leur surplus de production au fil de l'année en passant par le référent commercial.

Contacts :

- Patrice Goutagny, président : 06 70 52 79 63 - patricegoutagny@orange.fr
- Yannick Orhac, référent commercial : 06 70 02 28 48 - auvabio@gmail.com